

Formulaires de mobilité interne 2022-2023

Le 19 janvier 2022

AUX DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons deux (2) formulaires relatifs à la mobilité interne du personnel régulier de soutien administratif, paratechnique et technique (à l'exclusion du personnel régulier de l'adaptation scolaire et des services de garde).

Il s'agit d'une disposition prévue dans les arrangements locaux (7-8.00), qui permet à une salariée ou un salarié d'être muté à un autre poste de la même catégorie d'emploi.

Nous vous saurions gré d'informer votre personnel visé par ces dispositions à l'effet que ces formulaires sont maintenant disponibles en leur précisant que leur demande, s'il y a lieu, doit être transmise aux Services des ressources humaines en respectant les délais prévus. Merci d'utiliser les babillards syndicaux prévus à cet effet.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jessica Deschênes, CRHA

Directrice adjointe
Services des ressources humaines

p.j.